

DEVENIR FORMATEUR PRAP (IBC) – Formation initiale

Habilitation INRS : 1463510/2019/Prap-IBC-02/O/23.



DUREE

10 jours – 70 heures

OBJECTIFS

- Elaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement
- Réaliser une démarche PRAP dans le cadre d'une formation-action des salariés
- Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la PRAP

POUR QUI

- Toute personne souhaitant devenir formateur PRAP IBC (Industrie, Bâtiment et Commerce)

PREREQUIS

- Avoir validé l'autoformation en ligne de l'INRS « Bases en prévention des risques professionnels »

MOYENS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques et mises en situation et cas pratiques.

Travaux en sous-groupe.

Formation pratique et opérationnelle.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formateurs de formateurs PRAP IBC certifiés par l'INRS.

VALIDATION

Certificat de Formateur PRAP délivré par l'INRS.

Attestation de fin de formation.

VALIDITE

Le certificat de formateur PRAP est valable 3 ans (36 mois)

LIVRABLES

Boîte à outils remise sur clé USB.

DELAIS D'ACCES

Inter : selon calendrier

Intra : en concertation avec l'entreprise

ACCESSIBILITE

Locaux accessibles aux PMR.

Autres handicaps : nous contacter pour mise en place des moyens de compensation.

TARIF

Nous consulter.

PROGRAMME

I. ÉLABORER UN PROJET DE FORMATION ACTION PRAP INTEGRE A LA DEMARCHE DE PREVENTION DE L'ENTREPRISE

- Les fondamentaux de la prévention des risques professionnels
 - o Le cadre légal et institutionnel de la prévention des risques professionnels
 - o Les conséquences des risques dans l'entreprise
 - o Les processus d'apparition des risques professionnels
- Élaborer un projet de prévention dynamique et adapté à l'entreprise
 - o La démarche de prévention dans les activités de l'entreprise
 - o Les rôles et fonctions des acteurs internes et externes de la prévention
 - o Construire un projet de prévention des risques adapté aux besoins de l'entreprise : méthodologie de projet
 - o Réaliser un diagnostic de santé de l'entreprise
 - o Définir des objectifs stratégiques et opérationnels de la démarche PRAP
- La promotion d'une démarche de prévention participative
 - o Les méthodes d'organisation, de conduite et de suivi de réunion
 - o Les méthodes de communication pour animer la démarche
 - o La mobilisation des différents acteurs et la promotion de la démarche PRAP : démarche participative

II. REALISER UNE DEMARCHE PRAP DANS LE CADRE D'UNE FORMATION-ACTION DES SALARIES

- L'évaluation des risques professionnels d'une situation de travail
 - o Les techniques d'observation d'une situation de travail
 - o Les composantes d'une situation de travail génératrices de risques
 - o Les facteurs de risque et les déterminants d'une situation de travail
 - o Les limites du corps humain : anatomie, physiologie et pathologie
 - o Les contraintes physiques, mentales et émotionnelles
 - o La hiérarchisation des risques professionnels
 - o Le plan d'actions d'amélioration des conditions de travail
- Les principes de sécurité et d'économie d'effort
 - o Les principes de sécurité et d'économie d'effort
 - o Les techniques de base de manutention de charges inertes
 - o Les différents équipements mécaniques et d'aide à la manutention et leurs conditions d'utilisation

III. REALISER UNE FORMATION D'ACTEUR EN PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE

- Les processus d'apprentissage chez l'adulte
- La construction d'un déroulé pédagogique adapté et dynamique
- Les différentes méthodes et techniques pédagogiques
- L'organisation et la gestion administrative de la formation

IV. ÉPREUVES CERTIFICATIVES

ÉVALUATION

- Questionnaire de positionnement.
- Une grille de certification est spécialement dédiée aux épreuves certificatives. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification des formateurs PRAP IBC.
- Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et validé la totalité des domaines de compétences du dispositif peuvent prétendre à l'obtention du certificat de formateur PRAP IBC.
- Évaluation de la satisfaction vis-à-vis du contenu de la formation, de son déroulement, de la prestation du formateur.



Outremer Formation



0692 66 46 45



contact@outremerformation.com



outremerformation.com

FORMATEUR PRAP (IBC) – Maintien et actualisation des compétences

Habilitation INRS : 1463510/2019/Prap-IBC-02/O/23.



DUREE

3 jours – 21 heures

OBJECTIFS

- Maintenir et actualiser ses compétences de formateur PRAP IBC
- Elaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise
- Réaliser une démarche PRAP dans le cadre d'une formation-action des salariés
- Organiser, d'animer et d'évaluer une formation-action des salariés à la PRAP

POUR QUI

- Formateur PRAP IBC

PREREQUIS

- Être certifié formateur PRAP
- Élaborer un dossier portant sur une formation-action PRAP conduite

MOYENS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques et mises en situation et cas pratiques.

Travaux en sous-groupe.

Formation pratique et opérationnelle.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formateurs de formateurs PRAP IBC certifiés par l'INRS.

LIVRABLES

Boîte à outils remise sur clé USB.

VALIDATION

Certificat de Formateur PRAP délivré par l'INRS.

Attestation de fin de formation.

VALIDITE

Le certificat de formateur PRAP est valable 3 ans (36 mois).

DELAIS D'ACCES

Inter : selon calendrier

Intra : en concertation avec l'entreprise

ACCESSIBILITE

Locaux accessibles aux PMR.

Autres handicaps : nous contacter pour mise en place des moyens de compensation.

TARIF

Nous consulter.

PROGRAMME

I. MISE A JOUR ET ACTUALISATION DES COMPETENCES

- Informations sur les modifications apportées au dispositif PRAP IBC
- Rappel du contenu des documents de référence utilisés lors de la formation des Acteurs PRAP IBC
-

II. REACTIVATION MEMOIRE

- Le projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise
 - o Les fondamentaux de la prévention des risques professionnels
 - o L'élaboration d'un projet de prévention dynamique et adapté à l'entreprise
 - o La promotion d'une démarche de prévention participative
- La réalisation d'une démarche PRAP dans le cadre d'une formation-action des salariés
 - o L'évaluation des risques professionnels liée à une situation de travail
 - o Les principes de sécurité et d'économie d'effort et les techniques de manutention (carrefour des techniques)
- La conception, l'organisation, l'animation, et l'évaluation d'une action de formation PRAP
 - o Les processus d'apprentissage chez l'adulte
 - o La construction d'un déroulé pédagogique adapté et dynamique
 - o Les différentes méthodes et techniques pédagogiques
 - o L'organisation et la gestion administrative de la formation

III. RETOUR D'EXPERIENCE : ECHANGES SUR LA PRATIQUE DES FORMATEURS PRAP

IV. ÉPREUVES CERTIFICATIVES

ÉVALUATION

- Questionnaire de positionnement
- Une grille de certification est spécialement dédiée aux épreuves certificatives. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de certification des formateurs PRAP IBC.
- Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et validé la totalité des domaines de compétences du dispositif peuvent prétendre à l'obtention du certificat de formateur PRAP IBC.
- Évaluation de la satisfaction vis-à-vis du contenu de la formation, de son déroulement, de la prestation du formateur.



Outremer Formation



0692 66 46 45



contact@outremerformation.com



outremerformation.com